

Collège Noël Du Fail - Guichen

Canoë Kayak Club - Pont Réan

Rentrée 2019 – 2020

4^{ème} – 3^{ème}

Section Sportive Locale de Canoë-Kayak



Les objectifs de la Section Sportive de Canoë-Kayak :

- ☛ Offrir la possibilité à des jeunes qui rentrent en 4ème et 3ème de développer dans le cadre scolaire la pratique de cette activité ;
- ☛ Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent.
- ☛ Favoriser une ouverture vers le monde sportif extérieur par la participation aux rencontres.

Fonctionnement :

- ☛ Les élèves de la section doivent obligatoirement être licenciés du CKCPR (Canoë Kayak Club de Pont-Réan) et membres actifs de l'association sportive du collège.
- ☛ Ils effectuent 2 séances hebdomadaires d'entraînement :
 - Le mardi de 12h15 à 14h15 au Canoë Kayak Club de Pont-Réan.
 - Le mercredi de 16h00 à 18h00 au Canoë Kayak Club de Pont-Réan.
En cas de difficulté deux autres possibilités sont offertes : Le vendredi de 18h00 à 20h00 ou le samedi de 14h00 à 17h00.
- ☛ L'entraînement est placé sous la direction du responsable technique Mickaël Le Sollic et de Mélanie Roger Rascouët, tous deux titulaires d'un brevet d'état. Ensemble ils déterminent les modalités des séances.



Mickaël Le Sollic



Mélanie Roger Racouet

UNSS :

Conformément à la charte nationale des sections sportives, les élèves doivent s'inscrire à l'association sportive du collège. Ils participent aux compétitions organisées par l'UNSS.

L'engagement de l'élève :

L'élève inscrit à la Section Sportive Canoë Kayak se doit d'avoir un comportement irréprochable en cours, aux entraînements, et lors de toutes les activités scolaires (sorties, rencontres...) ainsi qu'une attitude positive face au travail.

En cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats en baisse, l'équipe pédagogique se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la section sportive.

En intégrant la section sportive, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de la charte de bonne conduite mise en place par l'équipe pédagogique.

Pour intégrer la Section Sportive :

- ☛ Vous devez fournir un dossier comprenant une fiche d'inscription, les bulletins scolaires (niveau 5^{ème} ou 4^{ème}), le bulletin d'adhésion au CKCPR,
- ☛ Le dossier sera soumis à évaluation par une commission (Le Principal – M. Thoumyre, le professeur coordonnateur d'EPS – Mme Quéré et le responsable technique du CKCPR – M. Le Solliec).
- ☛ **Une réunion d'information pour les familles aura lieu**
 - Pour les élèves de 5^e (futurs 4^e) : le mardi 30 avril 2019 à 18h00
 - Pour les élèves de 4^e (futurs 3^e) : le mardi 4 juin 2019 à 18h00

Salle de restauration du collège
- Les tests sportifs de sélection auront lieu

**le mercredi 19 juin 2019
au Canoë Kayak Club de Pont-Réan de 16h00 à 18h00.**

Contacts

Canoë kayak club de Pont Réan : 02 99 42 28 95
La Cale, 35580 Guichen

M. HINRY (Président): 06 70 61 10 24

M. LE SOLLIEC (Responsable technique) : 06 81 67 48 64

Mme ROGER RACOUET : 06 71 27 00 27